



05.11.2024 – 10:01 Uhr

Communiqué de presse: Zewo retire la Protection Suisse des Animaux PSA de sa «liste noire»

Zewo retire la Protection Suisse des Animaux PSA de sa «liste noire»

Zewo a retiré la Protection Suisse des Animaux PSA de sa liste des organisations qui «s'écartent considérablement des standards de Zewo». Zewo ne déconseille donc plus de soutenir la PSA par des dons. Ceci après que Zewo, qui certifie les organisations d'utilité publique à but non lucratif, a considéré que les premiers points de réforme importants avaient été mis en œuvre avec succès pour la PSA.

L'un de ces points de réforme concerne les comptes annuels 2023, que la PSA a publiés sur son site Internet sous une nouvelle forme plus détaillée. A partir de l'exercice 2024, la PSA établit et publie ses comptes annuels selon la norme Swiss GAAP RPC 21 avec contrôle ordinaire, y compris le processus budgétaire et le système de contrôle interne (SCI). Cette norme comptable est spécialement conçue pour les organisations à but non lucratif et donne une image fidèle de la situation financière.

Suivre les normes Zewo

L'année dernière, Zewo avait placé la PSA sur la liste des organisations qui «s'écartent considérablement des normes Zewo». Cette décision a été annulée en raison de différentes étapes de réforme. Dans les mois à venir, la PSA appliquera progressivement et volontairement les normes de l'organisation de label de qualité Zewo pour les NPO. Elle souligne ainsi son engagement en faveur de la transparence, de l'efficacité et de l'éthique. Au printemps 2025, la PSA se soumettra à une évaluation non contraignante de Zewo afin de documenter et de valider ses progrès. La décision d'adhérer à Zewo sera prise ultérieurement.

Nouveau règlement intérieur

La PSA a par ailleurs pourvu plusieurs postes clés et nommé Marco Mettler au poste de directeur en mai 2024. L'organisation faîtière de 71 sections en Suisse et au Liechtenstein est désormais dirigée opérationnellement par une direction composée de quatre personnes. Ses tâches et celles du Comité central en tant qu'organe stratégique sont définies dans un nouveau règlement interne, qui contient également des directives pour éviter les conflits d'intérêts au niveau du comité et de la direction.

Nouvelle présidence, nouveaux statuts

La Protection Suisse des Animaux PSA est engagée depuis début 2024 dans un vaste processus de réforme visant à moderniser son organisation, à optimiser ses structures et à améliorer sensiblement sa transparence. Ce processus a été déclenché par des défis internes et a pour objectif de renforcer la PSA pour l'avenir et de consolider sa position de première organisation de protection des animaux en Suisse. Lors d'une assemblée extraordinaire des délégués en mars 2025, les délégués de la PSA éliront un nouveau président ou une nouvelle présidente et voteront sur des statuts révisés, élaborés par un groupe de réforme sur mandat du Comité central.

Plus d'informations

<https://tierschutz.com/fr/la-psa/ce-que-nous-faisons/>

Pour plus de précisions

Protection Suisse des Animaux PSA

Simon Hubacher

Service de presse

Mobile +41 76 531 52 80

media@tierschutz.com

Communiqués de presse PSA en ligne

<https://tierschutz.com/fr/la-psa/medias/communiqués/>

Matériel visuel

www.flickr.com/photos/sts-psa/

Protection Suisse des Animaux PSA

Dornacherstrasse 101, case postale,

4018 Bâle

Téléphone 061 365 99 99

www.tierschutz.com/fr

sts@tierschutz.com

Depuis plus de 160 ans, la Protection Suisse des Animaux PSA s'engage pour le bien-être des animaux - avec ténacité, crédibilité et efficacité. La PSA met à profit ses solides compétences au niveau national, tant sur le plan technique que politique, pour améliorer la protection des animaux et sensibiliser les gens aux thèmes de la protection animale. Les sections de la PSA assurent le travail de base de protection des animaux dans tous les cantons et régions linguistiques de Suisse grâce à leurs refuges et centres d'accueil. La PSA finance ses activités exclusivement par des dons.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100019041/100925508> abgerufen werden.